



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2023 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, à compter de 19 heures, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame Cheryl Sage-Christensen.

### Sont présents :

#### Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Denise Soucy  
Louise Robert  
Richard Léveillé  
Jacques Suzor  
Marc Beaudoin

#### Est absent :

Yves Robineau

#### Sont aussi présent :

Céline Gauthier, directrice générale adjointe  
Yvon Blanchard, directeur général

#### Citoyens :

Sylvie Brazeau  
Carolyn Bénard  
Lorraine Stuart  
Richard Villeneuve  
Georges Nadeau

---

### Ouverture de la séance par la maire

---

Madame la Maire Cheryl Sage-Christensen déclare la séance ouverte à 19h.

---

#### 2023-11-187 Adoption de l'ordre du jour

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec ajout tel que présenté.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### 2023-11-188 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Dépôt des rapports de la direction générale:

1. Journal des achats pour la période du mois d'octobre 2023 au montant total de 321 123.57\$.
  2. Journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023 au montant de 123 954.83\$;
  3. Engagements financiers pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2023.
  4. Rapport financier comparatif (Article 176.4 du CM);
  5. État des arrérages (Article 1022 du CM)
-



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

**2023-11-189**      **Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Participation au projet d'entente de partenariat pour la gestion animalière**

**Considérant que** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**Considérant que** les municipalités faisant partie intégrante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désirent présenter un projet pour la gestion animalière dans le cadre de l'aide financière;

**En conséquence**, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de Lac-Sainte-Marie s'engage à participer au projet de partenariat pour la gestion animalière sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et à assumer une partie des coûts;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le Conseil nomme la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau organisme responsable du projet.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-11-190**      **Remplacement d'une conduite pluviale et récurage d'une conduite de refoulement dans le secteur du Mont-Sainte-Marie**

**Considérant que** la municipalité a procédé au remplacement d'une station de pompage des eaux usées située dans le stationnement du Mont Ste-Marie;

**Considérant que** durant les travaux, le directeur des travaux publics a constaté une situation urgente concernant une conduite pluviale en très mauvais état ainsi qu'une conduite de refoulement d'égout presque bloquée à 100% et a aussitôt avisé la direction générale;

**Considérant** la présence de l'entrepreneur OUTABEC dans ce secteur, la direction générale lui a demandé de faire une intervention immédiate pour corriger la situation;

**En conséquence**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'entériner les travaux ordonnés par la direction générale pour le remplacement de la conduite pluviale et le récurage d'une conduite de refoulement représentant un montant avant les taxes de 25 911.09\$.

**Que** la direction générale soit autorisée à payer la facture N° 1887 de l'entrepreneur OUTABEC au montant de 29 791.27\$ incluant les taxes applicables.

**Que** cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt portant le N° 2023-04-001 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 252 195\$ nécessaires à la réalisation des travaux de remplacement de la station de pompage des eaux usées du secteur du Mont Sainte-Marie.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-11-191**      **Remplacement de la Station de pompage des eaux usées situé dans le stationnement du Mont-Sainte-Marie**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

**Considérant que** la municipalité a procédé au remplacement d'une vieille station de pompage des eaux usées située dans le stationnement du Mont Ste-Marie;

**Considérant que** les travaux spécifiés au contrat de l'entrepreneur OUTABEC sont terminés;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu, sur recommandation de notre ingénieur M. Pierre Gravelle, de payer la facture N° 1886 de l'entrepreneur OUTABEC au montant de 97 590.78\$ incluant les taxes.

**Que** cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt portant le N° 2023-04-001 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 252 195\$ nécessaires à la réalisation des travaux de remplacement de la station de pompage des eaux usées du secteur du Mont Sainte-Marie.

**La présidente demande le vote.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **2023-11-192 Engagement de la municipalité envers les modalités révisées de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

---

**Considérant que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la TECQ pour les années 2019 à 2023;

**Considérant que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version # 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version # 5 ci-jointe comporte des coûts



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2023-11-193 Adoption du manuel des employés – Édition novembre 2023**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu de ratifier le Manuel des employés « Édition novembre 2023 » telle que présenté par la directrice générale adjointe.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2023-11-194 Adoption des classes d'emploi et de la grille salariale au 31 décembre 2023**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu d'approuver les classes d'emploi ainsi que la grille salariale au 31 décembre 2023, telle que préparés par la directrice générale adjointe.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2023-11-195 Adoption de la nouvelle politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy, et il est résolu d'approuver la nouvelle politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes, telle que rédigée par la directrice générale adjointe.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2023-11-196 Adoption de la nouvelle politique sur les vêtements de travail et équipements de protection individuelles (EPI)**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin, et il est résolu d'approuver la nouvelle politique sur les vêtements de travail et équipements de protection individuelles (EPI), telle que rédigée par la directrice générale adjointe.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2023-11-197 Festival des arts de la scène Val-Gatinois – 15<sup>e</sup> Édition en 2024**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'informer les organisateurs que la municipalité de Lac-Sainte-Marie



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

s'engage financièrement pour un montant de 3 500\$ à cette 15<sup>e</sup> édition de ce prestigieux festival qui se déroule chez nous et dans la Vallée-de-la-Gatineau.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### 2023-11-198 Clinique Santé Haute-Gatineau

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Clinique Santé Haute-Gatineau à Gracefield est en processus de campagne de financement pour l'année 2023 et nous avons l'habitude d'y participer à chaque année depuis 2011 pour un montant de 2 000\$ / année;

**CONSIDÉRANT QUE** la clinique santé est utilisée par beaucoup de citoyennes et citoyens de notre communauté;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de participer à cette campagne de financement 2023 pour une somme de 2 000\$. (*À même le poste budgétaire 02-19000-970*)

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### 2023-11-199 Carnaval de Lac-Sainte-Marie

---

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs du carnaval de Lac-Sainte-Marie tiendront leur journée « Bal de Neige » le 17 février 2024 sur les terrains de la municipalité, située à proximité du centre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur de cet événement commence à planifier les activités pour cet événement et demande à la municipalité une contribution financière;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'autoriser une commandite de 1 000\$ au comité organisateur du carnaval pour l'édition 2024.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### 2023-11-200 Programme d'aide à voirie locale – Volet Redressement et Accélération

---

Numéro de dossier : TJN84649

Titre du projet : Travaux sur les chemins Grand Poisson Blanc et Lac Brochet

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2022;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Sainte-Marie transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiécage mécanisé et de rechargement granulaire.

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Richard Léveillé, appuyé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin, il est



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### 2023-11-201 Mandat à Philippe Meunier et Associée – Urbanisme et soutien municipal

---

**Considérant** la soumission de M. Meunier en date du 3 novembre 2023 concernant la révision du plan et des règlements d'urbanisme en concordance au nouveau schéma d'aménagement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant que** le plan d'urbanisme sera élaboré à partir de la version réalisée par la firme Cardo Urbanisme;

**Considérant que** les règlements d'urbanisme seront élaborés à partir de la base réglementaire du consultant et les éléments inclus dans la version préparée par la firme Cardo Urbanisme y sera transféré;

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de mandater Monsieur Philippe Meunier et Associée, urbanisme et soutien municipal pour un montant forfaitaire de 45 000\$ plus les taxes applicables afin d'achever l'élaboration du plan et des règlements d'urbanisme.

**De plus** il est résolu d'affecter le solde de l'excédent affecté – plan d'urbanisme (59-131-01-010) aux dépenses de 2023 et de budgéter les sommes nécessaires relatives à ce mandat au budget 2024.

**QUE** la Maire et le directeur général ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### 2023-11-202 Modification de la résolution N°2017-06-207 concernant une cession du lot 6 434 219

---

**CONSIDÉRANT** une demande d'acquisition du lot 6 434 219 (*anciennement une partie du lot 5 218 940*) par les propriétaires du 26 chemin Henri; (Richard Villeneuve et Lorraine Stuart Villeneuve)

**CONSIDÉRANT QUE** les résolutions N° 2017-06-207 et 2022-02-046 sont abrogées par la présente résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais de notaire et de transfert du lot 6 434 219 sont assumés par les propriétaires du 26 rue Henri;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et résolu de céder gratuitement le lot 6 434 219 d'une superficie de 62,7 mètres carrés aux propriétaires du 26 rue Henri, à la condition que tous les frais de notaire et de transfert soient assumés par eux.

**QUE** la Maire et le directeur général ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2023-11-203 Mandat à la firme RPGL avocats pour la perception des comptes de taxes payables**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'acheminer tous les dossiers d'arrérages ayant un solde supérieur à 100.00 \$ à Me Marie-Josée Beaulieu de la firme RPGL avocats pour la perception des comptes de taxes impayés.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2023-11-204 Mandat à la firme AKIFER pour l'élaboration d'un plan de protection de notre source d'eau potable située dans le secteur du Mont Sainte-Marie**

---

**Considérant** qu'AKIFER est une firme de génie-conseil ayant les personnes-ressources compétentes pour bien élaborer un plan de protection de notre source d'eau potable situé dans le secteur du Mont Sainte-Marie;

**Considérant** l'existence du programme d'aide financière pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

**Considérant** qu'en participant au « PEPPSEP » la municipalité bénéficie d'une aide financière de 85% des dépenses maximales admissible;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de retenir la firme AKIFER génie-conseil pour élaborer un plan de protection de notre source d'eau potable dans le secteur du Mont Sainte-Marie au coût forfaitaire suivant :

- Assistance au PEPPSEP : 720\$
- Élaboration du plan de protection : 14 640.00\$

**Total (taxes en sus) : 15 360.00\$**

**QUE** la Maire et le directeur général ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2023-11-205 Programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin, dûment appuyé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor, et il est résolu :

- **Que** le conseil municipal de Lac-Sainte-Marie autorise la présentation du projet « **Les jeux d'eau** » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

- **Que** soit confirmé l'engagement du conseil municipal de Lac-Sainte-Marie à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- **Que** le conseil municipal de Lac-Sainte-Marie désigne Madame Céline Gauthier directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2023-11-206 Demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)**

---

**Considérant que** la municipalité de Lac-Sainte-Marie a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

**Considérant que** la municipalité de Lac-Sainte-Marie désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

**En conséquence**, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Sainte-Marie autorise ce qui suit :

- **Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **Que** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- **Que** Madame Céline Gauthier, directrice générale adjointe, soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP;

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2023-11-207 Décès de Madame Juliette Lafrenière**

---

**Considérant que** le conseil municipal désire offrir ses plus sincères condoléances à Luc Lafrenière, ex-conseiller, Madame Françoise Lafrenière, ex-conseillère et Monsieur Martin Lafrenière actuellement en poste à la municipalité comme Directeur des Travaux publics, ainsi qu'aux familles et amis(es);

**En conséquence**, il est proposé par Madame la Maire Cheryl Sage-Christensen et il est résolu, en marque de sympathie à la famille de Madame



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Juliette Lafrenière, de faire un don de 100\$ au Pavillon de la Paix de Messines.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

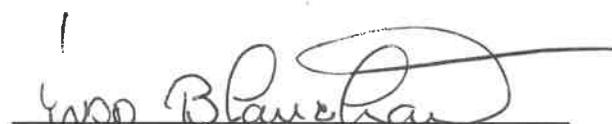
---

2023-11-208 Clôture de la séance

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 20h00.

  
Cheryl Sage-Christensen  
Maire

  
Yvon Blanchard  
Directeur général